

*des Princes &c.* Juillet 1727. 5

Tout ayant été bien examiné, le Comité secret a trouvé que l'Alliance d'*Hannover* est purement défensive, & ne tend aucunement à offenser qui que ce soit, si-non ceux qui voudront exciter des troubles en *Europe*; & que par conséquent tous ceux qui aiment la Paix & le repos, ne peuvent s'en plaindre avec justice. Il s'ensuit incontestablement que ledit Traité, en ce qui regarde les conditions auxquelles la *Suede* y entre, ne peut en aucune manière être regardé comme contraire aux précédens Traitez faits avec d'autres Puissances. Ce qui confirme encore mieux cette vérité, c'est que notre Traité d'Alliance conclu en 1720. avec l'*Angleterre*, qui dans tous ses sens est aussi fort que celui-ci, n'a pas été jugé par l'Empereur de *Russie* incompatible avec celui qu'il alloit conclure avec la *Suede* en 1724.; mais qu'au contraire, il a été déclaré expressément dans le 16. Article de cette Alliance, que ces deux Traitez pouvoient subsister ensemble, d'autant plus que le premier n'étoit que défensif. Il est donc clair que ce qui n'a pas été jugé dans ce tems-là préjudiciable à l'amitié & à l'union étroite entre la *Suede* & la *Russie*, ne peut être regardé autrement aujourd'hui; & c'est aussi pour cela que dans nôtre Acte d'accession, nous avons expressément déclaré que par cette Alliance on ne renonce en aucune manière à celles que la *Suede* peut avoir faites avec d'autres Puissances, & qui restent toujours dans leur entier.

Le repos & la sûreté du Royaume ne peuvent, dans l'épuisement où il est à present, trouver, après la Bénédiction divine, un apuy plus ferme, que dans les Alliances avec des Monarques qui ont le même intérêt que nous, & dont en cas de besoin, nous pouvons attendre des secours suffisans.